

Spéciale Assemblée Générale 2021





L'Assemblée Générale de la FDC66 est un événement attendu.

Un exercice réglementaire, certes, mais qui a dû s'adapter aux exigences sanitaires qui nous impactent toutes et tous.

L'AG 2021 a été réalisée à la manière d'une émission de télévision en abordant tous les sujets de l'année cynégétique écoulée et en permettant de se projeter vers l'avenir..

Il a fallu adapter le format "présentiel" aux exigences techniques de cette production. L'émission enregistrée dans les conditions du direct, sur le plateau de TV de la société AVS à Perpignan, s'est attachée à respecter les obligations juridiques de l'événement.

Rapport moral et d'activités, analyses financières par l'expert-comptable et le commissaire aux comptes, budget prévisionnel...

Des débats ont approfondi certains sujets avec les interventions successives du Directeur, des techniciens et chargée de missions de la Fédération et des invités impliqués dans l'activité cynégétique du département.

Parmi eux, Fabienne BONET, présidente de la Chambre d'agriculture 66 sur les dégâts et la biodiversité, Rémy ARSENTO, chef de service de l'OFB 66 sur la sécurité, Bernard GUASCH, Pdg des Ets GUASCH pour la venaison ou encore Me PEREZ-COUFFE sur la polémique Podenco.

À noter que Mme Hermeline MALHERBE avait enregistré un message vidéo à l'attention des chasseurs.

Pour conclure, M. Étienne STOSKOPF, préfet des Pyrénées-Orientales, nous a accordé un entretien exclusif riche d'informations sur des sujets d'actualités brûlants.

Cette Newsletter vous propose de revoir les moments forts de cette AG2021. À chaque page, un lien vous permet de visionner l'extrait vidéo correspondant.



Jean-Pierre SANSON, Président FDC66



Cliquez sur la photo pour lancer la vidéo

Après avoir souhaité *"que nous ayons tous une pensée pour celles et ceux d'entre nous qui nous ont quitté et ceux qui ont dû lutter contre la maladie"*, Jean-Pierre SANSON, Président de la FDC66 est revenu sur les sujets qui ont animé l'année cynégétique :

Le Référendum d'Initiative Partagée (RIP), et ses variantes législatives, les dérogations à l'interdiction de se déplacer pour les chasseurs, l'épizootie de grippe aviaire, les diverses formations et la sécurité, la problématique des dégâts...

Sur les modalités pratiques des missions d'intérêt général concernant la chasse durant les périodes de confinement et de couvre-feu définies par les Préfets en consultation avec les acteurs de terrain : *« je souhaite très sincèrement et très officiellement remercier Monsieur Etienne STOSKOPF, Préfet du Département et les services de la DDTM pour leur réactivité et leur compréhension. »*

Le Président SANSON a aussi particulièrement insisté sur les propos haineux ou les menaces de mort qui se multiplient à l'encontre des chasseurs. *"On ne peut pas répondre à la violence par la violence mais nous ne devons plus l'accepter! La Fédération poursuivra devant les tribunaux tous ceux qui, planqués derrière leur clavier d'ordinateur, se croient au-dessus des lois, et se permettent d'écrire l'inacceptable."*

Le président de conclure sur les prochaines élections départementales et régionales : *"Ma conviction est que l'Écologie politique ne doit pas gagner sur nos territoires en méprisant la ruralité. Que les choses soient claires : les amis de mes ennemis seront tous mes ennemis, sans aucun état d'âme, si nous n'avons pas des garanties avérées!"*

#2 LA REFORME DE LA CHASSE : gestion des ACCA et plans de chasse

FDC66
AG 2021



Jérôme BLANIC, technicien FDC66



Cliquez sur
la photo
pour lancer
la vidéo

Le transfert de responsabilités de l'État vers les Fédérations départementales est effective depuis janvier 2020. Cela a demandé une profonde ré-organisation des services. Une nouvelle masse de travail que *"le personnel a su accompagner avec motivation et abnégation"* déclare Gilles TIBIÉ le directeur. Jérôme BLANIC et l'équipe en charge de ce service suivent aujourd'hui environ 223 ACCA, 25 AICA et une trentaine de chasse privée. *"Cela demande une rigueur extrême. Les Conseils d'administrations de ces ACCA sont accompagnées pendant cette transition, mais doivent se mettre en totale conformité avec la loi. 90% des structures sont aujourd'hui à jour"*.

La loi a aussi transféré la gestion des plans de chasse à la FDC. Là aussi, le Président SANSON fait preuve de fermeté si les détenteurs de droits de chasse ne rendent pas les Plans de Chasse dans les délais ou les règlent hors délais :

"Le Conseil d'Administration a pris des positions fermes à l'encontre des réfractaires qui ne respecteront pas les obligations édictées par le Code de l'Environnement :

- >> *Suppression de la décote de 40 %*
- >> *Livraison des bracelets à la FDC et non chez le détenteur*
- >> *Distribution des bracelets année par année et non pour 3 ans. "*



Remy ARSENTO, chef de service OFB66



Cliquez sur
la photo
pour lancer
la vidéo

Remy ARSENTO, chef de service départemental de L'OFB (Office Français de la Biodiversité) est revenu sur les prérogatives de cette nouvelle institution née de la nouvelle réforme de la chasse. Après avoir rappelé le contexte de sa création par la fusion de l'AFB et de l'ONCFS, Rémy ARSENTO a précisé les contours de son intervention : *"nous avons une mission de contrôle sur le terrain mais aussi de rappel des éléments essentiels à respecter pour garantir la meilleure sécurité possible pour les chasseurs et les autres utilisateurs de la nature."*

Une action qui est en phase avec les préoccupations de la FDC66 qui, si elle ne recense aucun accident cette année, reste toujours très vigilante et très active sur ce sujet. Elle avait d'ailleurs devancé la loi (qui impose désormais à tout chasseur de repasser par la case formation tous les 10 ans) puisqu'elle a mis en place une formation à la sécurité depuis 3 ans.

Gilles TIBIÉ a donné les contours et les modalités de cette formation décennale qui devrait débuter en juin 2021.

#4 LES DÉGÂTS DU GIBIER

FDC66
AG 2021



Cliquez sur
la photo
pour lancer
la vidéo

Fabienne BONET, Présidente de la Chambre d'agriculture 66

"La problématique des dégâts est un cauchemar pour les chasseurs et les agriculteurs. C'est 300.000€ par an qui sont consacrés aux indemnisations des dégâts. Ce n'est plus soutenable."

Ce constat du Président SANSON est largement partagé par Fabienne BONET, Présidente de la Chambre d'agriculture. Elle a rappelé l'extrême difficulté dans laquelle se trouvent aujourd'hui de nombreuses exploitations après les derniers aléas climatiques. La perspective de nouveaux dégâts rend la situation tendue. Une réunion est prévue dans les prochains jours en préfecture pour tenter d'harmoniser davantage l'action des chasseurs, des louvetiers et la réactivité des exploitants. Tous les outils possibles sont à disposition. Il faut optimiser leur utilisation.

" La solidarité nationale devra peut-être se manifester pour soulager chasseurs et agriculteurs devant un tel fardeau." Fabienne Bonet



Olivier GALAUP, technicien supérieur FDC66



Cyril AGNÈS, technicien supérieur FDC66



Cliquez sur
 la photo
 pour lancer
 la vidéo

La biodiversité est un enjeu à la mode mais les chasseurs catalans ont depuis bien longtemps oeuvré pour sa préservation.

Après avoir visionné un extrait d'un film de Stéphane KOWALCZYK sur le suivi de la caille des blés en Capcir, Cyril AGNÈS, technicien supérieur de la FDC66 a rappelé comment le suivi des espèces et les diagnostics de territoires permettaient à la FDC de proposer des recommandations aux exploitants de ces milieux pour protéger le maintien de la population des espèces chassables ou non, sédentaires ou migratrices.

De son côté, Olivier GALAUP, technicien supérieur de la FDC66, témoignait de l'engagement de la Fédération à tisser des partenariats dans le monde éducatif et universitaire, mais aussi avec les exploitants agricoles. Le but : encourager les bonnes pratiques, notamment lors de la réhabilitation des friches ou de la préservation des haies.

Fabienne BONET tenait pour sa part à rappeler les bons résultats du département pour la qualité de ses pratiques agricoles tout en soulignant la grand difficulté des agriculteurs a trouver l'équilibre entre la préservation des haies et la nécessité de ne pas perdre trop de surface exploitable sur des territoires très morcelés.



Nathalie GILABERTE, chargé de projet FDC66



Cliquez sur
la photo
pour lancer
la vidéo

Les Fonds *Eco-Contribution* proviennent de la part prélevée par l'Etat sur le permis de Chasser (10€ par chasseur) et de 5 euros sur le montant versé par chaque chasseur à la FNC.

Seuls les projets liés à la Biodiversité sont financés dans le respect d'un strict cahier des charges.

Nathalie GILABERTE est chargé de projet pour construire les dossiers permettant de financer toutes les actions "biodiversité" de la Fédération. 11 dossiers sont en cours d'instruction qui vont concerner à peu près tous les territoires du département, depuis le Capcir jusqu'au littoral avec notamment un grand projet sur les Sagnes d'Opoul. C'est d'ailleurs la 1ère fois en France que le conservatoire du littoral confie un tel projet à une fédération de chasse.

À ceux qui pouvait se demander pourquoi la FDC s'investissait dans des actions écologiques qui parfois semblaient dépasser le seul cadre cynégétique, Jean Pierre SANSON répond : *"le savoir-faire et l'investissement de nos techniciens et de tout le personnel de la FDC66 sont aujourd'hui incontestables et incontestés. Tous nos partenaires le relèvent dans toutes les instances où nous intervenons. Notez bien qu'on ne découpe pas la nature.. tout est lié. Ces actions sont en lien direct avec la bonne évolution de nos territoires cynégétiques."*



Cliquez sur
la photo
pour lancer
la vidéo

Comme le rappelait le Président SANSON, rien n'aurait été possible sans l'investissement des Ets GUASCH. C'est pourquoi la présence de Bernard GUASCH, son Pdg, sur le plateau était évidente. S'il a fallu parfois convaincre les ACCA de s'investir dans ce projet, Bernard GUASCH, lui, y a crû tout de suite. Il était toutefois indispensable d'organiser le marché autour de débouchés sur Rungis ou dans la grande restauration. Prochain objectif, investir les rayons de la grande distribution avec un packaging soulignant la qualité de la venaison catalane.

Si la COVID19 a perturbé le marché, elle a laissé poindre un nouvel axe de développement. Pour écouler la production, les artisans bouchers de proximité ont été sollicités et certains ont découvert qu'il y avait là un produit qui répondait aux nouvelles exigences de leur clientèle : circuit-court, qualité "bio naturelle", traçabilité.

Jean Pierre SANSON tenait à rappeler : *"Cette prestation est désormais incontournable. Aujourd'hui les structures cynégétiques adhérentes y trouvent leur compte pour faire face aux nombreuses dépenses induites, les frais vétérinaires d'assurance chien ou la location ONF."*

Gilles TIBIÉ évoquait pour sa part une étude de marché préalable à l'ouverture d'une nouvelle chambre froide vers ESTAGEL sur l'axe de la RN116.



Cliquez sur
la photo
pour lancer
la vidéo

Me Alain-Jacques PEREZ_COUFFE, avocat de la FDC66

La "polémique Podenco" empoisonne la vie des chasseurs catalans à coup de rumeurs, de désinformation ou d'attaques juridiques de la part des *anti-chasse*. Il fallait que ces arguties soient dénoncées clairement! Nous avons fait appel à Me PEREZ_COUFFE, l'avocat de la FDC66 pour qu'il démêle cette histoire et nous apporte une réponse définitive : **"OUI, LES CHASSEURS CATALANS SONT DANS LEUR DROIT QUAND ILS CHASSENT AVEC UN PODENCO!"**

Voilà qui est dit! Vous pouvez voir tous les détails de ce rappel juridique en cliquant sur la vidéo pour visionner cette séquence. En introduction, un reportage dans le chenil du Président de l'ACCA de Bompas pour introduire cette problématique.

Nous avons interpellé également notre avocat et le Président SANSON sur les rares affaires signalées de maltraitance animal. Là encore les propos sont clairs et fermes : **" Avant même que Madame Le Procureur de la République ne nous fasse état de la détention de chiens dans des chenils dans des conditions inacceptables, nous avons rappelé, dans la Newsletter de la FDC66, la réglementation en vigueur pour la détention de chiens en chenil. La Fédération ne peut tolérer qu'une minorité s'autorise de tels "non-respect animal". Nous nous porterons Partie Civile à chaque manquement grave dans ce domaine. Il est tout de même important de rappeler que malgré les "buzz" sur les réseaux sociaux, il s'agit de cas extrêmement rares. Mais nous ne laisserons rien passer."**

D'autres dossiers sont également évoqués dans cet extrait par le Président SANSON : les contentieux dégâts, le dossier de l'ACCA d'OLETTE renvoyé devant le tribunal judiciaire et le comportement des chasseurs sur le terrain qui en cas d'incivilités voire de manquements graves aux règles de sécurité peuvent être poursuivi pour homicide involontaire.

"La FDC66 ne défendra jamais ce qui est indéfendable et intolérable."JP Sanson

#9 ANALYSES FINANCIÈRES ET BUDGET PRÉVISIONNEL

FDC66
AG 2021

Analyse de votre activité



FDC66
AG 2021

Anne-Charlotte Bedos, Cabinet In Extenso

Expertise-comptable

des Pyrénées



FDC66
AG 2021

Didier Puigsarbé, commissaire aux comptes

Validation des comptes



FDC66
AG 2021

validations - adhésions
plan de chasse - assurances

Tarifs inchangés

Budget prévisionnel



Cliquez sur
les photos
pour lancer
les vidéos

Une assemblée générale doit respecter des obligations légales. La présentation des comptes aux adhérents est un moment important et incontournable. Vous pouvez revoir les interventions de notre expert-comptable et de notre commissaire aux comptes.

Jean-Pierre SANSON introduit la 1ère vidéo par une brève mise en contextualisation de la situation financière. Puis il détaille dans la vidéo 3 le budget prévisionnel de l'année 2021/2022.

C'est à l'issue de ces 3 séquences que l'ensemble des résolutions ont été, comme chaque année, soumises au vote. *(Voir page suivante)*

En raison de la covid19, ce vote a été possible à distance grâce à une plateforme web mis en place par Fernand RULL, administrateur de la FDC66.

Voici le tableau des résultats (ces résultats ont été validés en présence de Me CHAZEL, huissier de justice)

(Vous pouvez également revoir, dans la vidéo jointe, les modalités du vote expliquées par Fernand RULL).

MOTION	Oui	Non	Abstention	% de votes majoritaires
RÉSOLUTION 1 : COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport Moral et d'Activité du Président approuve l'ensemble de ces rapports.	3 181	0	0	100%
RÉSOLUTION 2 : BILAN,COMPTE DE RÉSULTAT L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier compte de résultats et bilan présentés par Monsieur l'Expert-Comptable ainsi que le rapport de Monsieur le Commissaire aux Comptes, * Approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2020, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.	3 110	0	71	97,76%
RÉSOLUTION 3 : QUITUS L'Assemblée Générale donne quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion au titre de l'exercice 2019/2020	3 133	0	48	98,49%
RÉSOLUTION 4 : AFFECTATIONDE RÉSULTATS L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter les résultats de l'exercice clos le 30 juin 2020 s'élevant à : -36687 euros au compte en report à nouveau.	3 111	0	70	97,79%
RÉSOLUTION 5 : RECETTES ATTENDUES Pour la saison 2021/2022 l'Assemblée Générale, fixe : - Le montant du timbre Fédéral à 95 euros - Le montant du timbre temporaire 9 jours à 47 euros - Le montant du timbre temporaire 3 jours à 23 euros - Le montant de l'adhésion territoriale à 200 euros - Le montant de la validation Départementale tous gibiers à 153.50 euros - Le montant de la validation Nationale tous gibiers à 205.45 euros - Le montant de la Contribution territoriale solidaire départementale à 42 euros - Le montant de la Contribution territoriale responsable départementale à mini 250 euros maxi 1200 euros - L'assurance RC individuelle (libre choix de l'adhérent) 22 euros	3 006	147	28	94,49%
RÉSOLUTION 6 : BUDGET 2021 /2022: L'Assemblée Générale après avoir entendu la présentation par le trésorier des tarifs applicables pour la prochaine saison cynégétique, approuve le budget prévisionnel 2021-2022 caractérisé par : Un total de produits de : 1 689 624 Euros Un total de charges de : 1 685 645 Euros	3 062	0	119	96,25%
Moyenne des votes majoritaires 97,46%				



Fernand RULL, administrateur FDC66



Cliquez sur la photo pour lancer la vidéo



Cliquez sur
la photo
pour lancer
la vidéo

- ➔ Les axes de travail de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage qui doit se réunir début mai.
- ➔ Les orientations de la future rencontre État – Chambre d’Agriculture – Louveterie – Fédération Départementale



Cliquez sur
la photo
pour lancer
la vidéo

Le Conseil départemental des Pyrénées-Orientales est un partenaire fidèle de la Fédération des chasseurs du département, notamment au travers d'une convention triennale qui devrait-être renouvelée prochainement.
Madame Hermeline MALHERBE, sa Présidente, a enregistré un message vidéo qu'elle souhaitait adressé aux chasseurs catalans.



Cliquez sur
la photo
pour lancer
la vidéo

M. Étienne STOSKOPF, Préfet des Pyrénées-Orientales, nous a reçu dans ses bureaux pour un entretien exclusif.

Une interview riche d'enseignements où ont pu être évoqués des sujets importants pour la vie cynégétique du département :

- ➔ Un bilan du transfert de compétence vers les FDC pour la gestion des ACCA
- ➔ La problématique des dégâts de sangliers avec l'évocation d'un classement nuisible de l'espèce dans certaines zones.
- ➔ Les impératifs de sécurité et le partage de la nature
- ➔ Le dossier du pigeon ramier
- ➔ La gestion du confinement vis vis des chasseurs
- ➔ L'engagement des chasseurs pour la biodiversité

Il faut noter, tout au long de cet entretien, le satisfecit de l'État quant au professionnalisme et à l'implication de la FDC66 qui permettent des relations de travail efficaces sur de nombreux sujets.

#14 CONCLUSION : JEAN-PIERRE SANSON

FDC66
AG 2021

"Ma détermination est intacte et renouvelable pour défendre tous les modes et types de chasses."



Cliquez sur
la photo
pour lancer
la vidéo

"Notre activité est le gage d'une ruralité vivante et dynamique. Le manque de connaissance de notre passion est un frein majeur à son acceptation.

Le devoir d'explication est immense, je souhaite que nous continuions à le construire ensemble pour l'avenir de nos enfants et de nos petits-enfants."

Jean-Pierre SANSON, Président de la fédération départementale des chasseurs des Pyrénées-Orientales.



Fédération Nationale
des Chasseurs



FDC66 AG 2021



Réalisation plateau
Charles DANCAR

Caméra motorisée
Roger BUSS

Caméra plateaux
Jean Pierre GÉRARD

Son et mixage plateau
Jean-Charles DANCAR

Prompteur
Julien BEAUFILS

Régie plateau - Topeur
Stéphane KOWALCZYK

Animation
Philippe KERN

Conception
FDC66

Conseil Conception
KProD

Moyens Techniques
AVS AUDIOVISUEL - Perpignan

Post-production
Stéphane KOWALCZYK - Philippe KERN

Production
© MSK - KProD - FDC66 - avril 2021